

DIRECTION GENERALE DES SERVICES/DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

ARR2023_0260

ARRÊTÉ

OBJET : AUTORISATION DE TRAVAUX DE RACCORDEMENT DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES AU RÉSEAU DE CHALEUR SUR L'ALLÉE TEILHARD DE CHARDIN À NOISIEL (77186) DU 04 AU 09 SEPTEMBRE 2023

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L 2212-1 et suivants, et L.2213-1 relatifs aux pouvoirs de police du maire en matière de circulation,

VU le Code de la route,

CONSIDÉRANT la demande du 18 août 2023 de la société HGE France, sise 3 rue de l'industrie à Chevry Cossigny (77173),

CONSIDÉRANT la nécessité d'entreprendre des travaux de raccordement de la Chambre Régionale des Comptes sur le réseau de chaleur à Noisiel (77186),

CONSIDÉRANT que la société GéoMarne, sise 4T, Alfred Nobel à Champs-sur-Marne (77420) est Maître d'Ouvrage,

CONSIDÉRANT que la société HGE France, sise 3 rue de l'industrie à Chevry Cossigny (77173) est l'entreprise chargée des travaux,

CONSIDÉRANT qu'il convient, pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation et le stationnement aux abords de la zone de chantier, et ce, pendant toute la période des travaux,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La société HGE France, sise 3 rue de l'industrie à Chevry Cossigny (77173), est autorisée à procéder aux travaux de raccordement de la Chambre Régionale des Comptes sur le réseau de chaleur sur l'Allée Teilhard de Chardin à Noisiel (77186), **du 04 au 09 septembre 2023.**

ARTICLE 2 : Les travaux se dérouleront dans une tranche horaire comprise entre **8h et 17h30**. La zone de travail sera balisée, selon les règles de l'art. Un balisage protégera celle-ci à chaque interruption de travail.

1/3



ARTICLE 3 : Les rotations de camions seront interdites sur le Cours des Roches en direction du pôle gare RER. Ces rotations se feront obligatoirement via le Cours du Luzard, en longeant le collège Le Luzard sur le Cours des Roches jusqu'au rond point de l'Allée Teilhard de Chardin.

ARTICLE 4 : Le libre accès aux véhicules de secours sera maintenu durant toute la durée du chantier. La circulation piétonne sera préservée et sécurisée, et à défaut une déviation devra être mise en place.

ARTICLE 5 : Le stationnement sera interdit sur 4 places de parking situées au fond de l'Allée Teilhard de Chardin pour la zone de travail d'un camion nacelle. Une signalisation appropriée sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux 48 h à l'avance. Les véhicules en infraction feront l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

ARTICLE 6 : La mise en place de la signalisation, et la protection des zones de travail, sont placées sous la responsabilité de l'entreprise titulaire des travaux. Elles seront conformes à la réglementation en vigueur, en particulier en matière de protection du public.

ARTICLE 7 : La responsabilité de la Commune ne pourra être recherchée pour les incidents ou accidents survenant du fait de ces travaux.

ARTICLE 8 : Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne,
- Madame le Directeur Général des Services,
- La société HGE France,
- La société GéoMarne,
- Le service Communication,
- La Police Municipale,
- Les Services Techniques.

chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 9 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux (2) mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 10 : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait à Noisiel,

Suite de l'arrêté n° ARR2023_0260 portant « Autorisation de travaux de
Régionale des Comptes au réseau de chaleur sur l'Allée Teilhard de Chardin
septembre 2023 » (3)

Envoyé en préfecture le 28/08/2023
Reçu en préfecture le 28/08/2023
Publié le
ID : 077-217703370-20230825-ARR2023_0260-AR

